



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, ET LE CINQ DECEMBRE À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Étaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane CASTAN, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. Stéphan LAUTHIER, Patricia PIERREDON, Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, M. Grégory ROMAN, M. Jacques VIGNAL, Mme Fanette FESSY-PAQUET

Excusés ayant donné procuration :

Mme Sonia REBOUL à Patricia PIERREDON
David EYSSETTE à Mme Alexandra MORAND
Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL à Mme Fanette FESSY-PAQUET
M. Alexandre SENERS à M. Jacques VIGNAL

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Sabine SERRANO a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	15	19

DATE DE LA CONVOCATION

29/11/2024

DATE D’AFFICHAGE DE L’ORDRE DU JOUR

29/11/2024

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2024-061 : TARIFS PISCINE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2017-017 du 8 février 2017 a été adopté les tarifs de la piscine municipale.

Jusqu'à présent et sans que ce soit acté par délibération, Il était d'usage d'instaurer une gratuité pour tout accompagnant d'enfant dans le cadre :

- De la fréquentation de la piscine dans le contexte scolaire et périscolaire : parents et enseignants
- Du dispositif savoir-nager / aisance aquatique : parents et enseignants
- Fréquentation par les centres de loisirs : animateurs

En date du 17 octobre 2024 le SCG d'UZES a exigé que cette disposition soit entérinée par délibération.

A ce titre, Monsieur le maire propose de formaliser cet usage et de rappeler les tarifs en vigueur depuis 2017 comme suit :

DESIGNATION	TARIF
Entrée enfant (ticket jaune)	2.50 € par personne
Entrée adulte (ticket vert)	3.50 € par personne
Carte de 20 entrées non nominatives enfant (jaune)	40 € la carte
Carte de 20 entrées non nominatives adulte (vert)	60 € la carte
Accompagnateurs Parents / enseignants dans le cadre scolaire et périscolaire	Gratuité
Accompagnateurs Parents / enseignants dans le cadre du dispositif savoir-nager / aisance aquatique	Gratuité
Animateurs dans le cadre des centres de loisirs	Gratuité

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

VU la délibération n° 2017-017 du 8 février 2017 portant adoption des tarifs de la piscine municipale ;

CONSIDERANT qu'il est d'usage d'instaurer une gratuité pour tout les accompagnants

CONSIDERANT la demande de formalisation de gratuité par le SCG d'UZES

le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, décide**

D'ABROGER la délibération n° 2017-017 du 8 février 2017 portant adoption des tarifs de la piscine municipale

D'ADOPTER les modalités tarifaires d'entrée à la piscine municipale telles que définies dans le tableau ci-avant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Pour extrait conforme

Le Maire
Fabrice FOURNIER

